

STATEMENT OF WARRANTY

LEESON Electric Corporation guarantees all of its products to be free from defects in workmanship and material when operated under normal conditions and in accordance with nameplate characteristic limits. This warranty shall be in effect for a period of 12 months from date of installation, but in no event be in effect for more than 24 months from date of manufacture, except EXACT motors are warranted for a period of 24 months from date of installation but in no case be in effect for a period of more than 30 months from date of manufacture and WATTSaver Premium Efficiency three phase motors are warranted for a period of 36 months from the date of installation but in no event be in effect for a period of more than 42 months from the date of manufacture. LEESON adjustable speed drive products are warranted for a period of 12 months. THIS WARRANTY SHALL BE IN LIEU OF ANY OTHER WARRANTY, EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, ANY IMPLIED WARRANTY OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE.

LEESON Electric Corporation will repair or replace, at its option, any product which has been found to be defective and is within the warranty period, provided that the product is shipped, with previous factory authorization, freight prepaid, to the nearest LEESON District Office/Warehouse, LEESON's nearest factory, or Authorized Service Center. LEESON is not responsible for removal, installation, or any other incidental expenses incurred in shipping the product to or from LEESON or Authorized Service Centers.

LEESON Electric Corporation's liability under this warranty shall be solely limited to repair or replacement of the product within the warranty period, and LEESON shall not be liable under any circumstances, for consequential or incidental damages, including, but not limited to, personal injury or labor costs.

Under no circumstances will LEESON Electric Corporation be responsible for any expense in connection with any repairs made by anyone other than the factory or an Authorized Service Center, unless such repairs have been specifically authorized in writing.

*Always specify
Genuine Leeson replacement parts*

LEESON ELECTRIC
GRAFTON, WISCONSIN 53024 U.S.A.

LEESON ELECTRIC
GRAFTON, WISCONSIN 53024 U.S.A.

GENERAL INSTALLATION & OPERATING INSTRUCTIONS

Before Operation - Before making electrical power connections, check for proper grounding of motor and application. All electrical contacts and connections must be properly insulated and enclosed. Coupling, belts, chains or other mounted devices must be in proper alignment, balance and secure to insure safe motor operation.

Electrical Wiring - Prior to connecting to the power line, check nameplate for proper voltage and rotation connection. This motor should be installed in compliance with the National Electrical Code and any other applicable codes, Voltage at motor not to exceed + or - 10% of nameplate voltage. Authorized person should make all electrical connections.

Lubrication - Motor 254 frame and larger have regreasable bearings. Smaller frame size motors have permanently lubricated bearings.

Mounting - This motor should be securely mounted to the application. Sufficient ventilation area should be provided to insure proper operation.

Service - If mechanical or electrical failure occurs, first check for proper electrical connections, fusing, or unusual binding of mechanical connections, if unable to correct problem, contact firm from whom machine (or motor) was purchased, DESCRIBE PROBLEM AND INCLUDE COMPLETE NAMEPLATE DATA. For a listing of LEESON's Authorized Service Centers, please view our website at www.leeson.com.

*Always specify
Genuine Leeson replacement parts*

ÉNONCÉ DE GARANTIE

LEESON Electric Corporation garantit tous ses produits contre les défauts de fabrication et de matériaux lorsqu'utilisés dans des conditions normales et conformément aux limites en matière de caractéristiques stipulées sur la plaque signalétique. Cette garantie est valable pendant une période de 12 mois à partir de la date d'installation, mais en aucun cas pendant plus de 24 mois après la date de fabrication, à l'exception des moteurs EPACT, qui sont garantis pendant une période de 24 mois à partir de la date d'installation, mais en aucun cas pendant plus de 30 mois à partir de la date de fabrication, et les moteurs triphasés à efficacité supérieure WATTSaver, qui sont garantis pendant une période de 36 mois à partir de la date de l'installation, mais en aucun cas pendant plus de 42 mois à partir de la date de fabrication. Les produits à vitesse réglable LEESON sont garantis pendant une période de 12 mois. CETTE GARANTIE REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE OU DE CONVENANCE À DES FINS PARTICULIÈRES.

LEESON Electric Corporation réparera ou remplacera, à sa discrétion, tout produit trouvé défectueux, pendant la période de la garantie, pour autant que le produit soit expédié, après autorisation préalable de la fabrique, port payé, au plus proche bureau/entrepôt de district LEESON, à la fabrique LEESON la plus proche ou au centre de service autorisé. LEESON ne sera pas tenu responsable du retrait, de l'installation ou de tous autres frais accessoires engagés pour l'expédition du produit chez LEESON ou de LEESON ou des centres de service autorisée.

La responsabilité de LEESON Electric Corporation en vertu de cette garantie se limite strictement à la réparation ou au remplacement du produit pendant la période de la garantie, et LEESON ne sera en aucune circonstance tenu responsable des dommages indirects ou accessoires, y compris, mais sans s'y limiter, les lésions personnelles et les frais de main-d'œuvre.

En aucune circonstance LEESON Electric Corporation ne sera tenu responsable des frais liés aux réparations faites par quiconque autre que le personnel de la fabrique ou un centre de service autorisé, à moins que de telles réparations n'aient été spécifiquement autorisées au préalable par écrit.

*Exigez toujours les pièces de
rechange d'origine Leeson*

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX, D'INSTALLATION ET DE FONCTIONNEMENT

Avant la mise en service - Avant d'effectuer les raccordements au réseau de l'énergie, vérifier si les mises à la terre du moteur et de l'appareil entraîné sont faites correctement. Tout les contacts et connexions électriques doivent être correctement isolés et enveloppés. Les accouplements, courroies, chaînes ou autres accessoires installés doivent être bien alignés, balancés et bien fixés, afin d'assurer le fonctionnement du moteur en toute sécurité.

Branchement électrique - Avant de raccorder à la source d'énergie, vérifier la plaque signalétique du moteur afin que le raccordement soit fait pour la bonne tension et le sens de rotation requis. Ce moteur doit être installé en conformité au Code Electrique National et tous les autres codes applicables. La tension au moteur ne doit pas être plus ou moins de 10% de la tension indiquée sur la plaque signalétique. Seulement une personne autorisée doit faire toutes les connexions électriques.

Lubrification - Moteur bâti 254 et plus ont des roulements à billes regreasable. Moteur 215 et moins ont des roulements à billes pré-lubrifiés.

Fixation - Ce moteur doit être fermement et sécuritairement fixé au bâti ou/et à l'appareil entraîné. Une aire de ventilation suffisante est requise pour assurer le bon fonctionnement du moteur.

Service - Si un manquement mécanique ou électrique se produit, vérifier d'abord les raccords électriques, les fusibles, ou les raccords mécaniques pouvant avoir une tension inusitée. Si le manque ne peut être corrigé en place, communiquer avec l'établissement duquel vous avez acheté la machinerie (ou le moteur) DECRIVEZ LE PROBLEME ET INCLURE LES RENSEIGNEMENTS COMPLETS DE LA PLAQUE SIGNALÉTIQUE. Pour une liste des centres de service autorisée de Leeson, contactez notre site internet www.leeson.com.

*Toujours spécifier des pièces de rechange
authentique Leeson.*



ELECTRIC MOTORS, GEARMOTORS AND DRIVES

P / N 4054